



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 fournie par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



PLUS DE 19 223 € POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

La médiane régionale est proche de celle observée au niveau national. La qualité des données ne permet pas d'estimer les médianes à un niveau plus fin.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)¹

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Toute catégorie
Secteur cadre de vie-technique	NS	NS	ND	ND	NS
Entreprises d'architecture	NS	NS	ND	ND	NS
Entreprises d'économistes de la construction	ND	ND	ND	ND	ND
Entreprises d'experts en automobile	ND	ND	ND	ND	ND
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	ND	NS	ND	ND	NS
Secteur juridique	ND	ND	NS	ND	NS
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	ND	ND	ND	ND	NS
Cabinets d'avocats	ND	ND	ND	ND	ND
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	ND	ND	NS	ND	NS
Études d'huissiers de justice	ND	ND	NS	ND	NS
Secteur santé	NS	NS	NS	NS	19110***
Cabinets dentaires	ND	ND	NS	ND	NS
Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	ND	NS	NS	NS	NS
Cabinets médicaux	NS	NS	NS	ND	18769**
Pharmacie d'officine	ND	ND	NS	ND	NS
Cliniques vétérinaires	ND	ND	NS	ND	NS
Corse	NS	20633**	17312***	NS	19223***
Ompl	32350***	20422***	18466***	15935***	20007***

Précision +/- 5 %. Niveau de confiance : *** 99 %, ** 95 %, * 90 %.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique. NS : résultat non-significatif.

1. La DADS « salariés » donne la rémunération nette moyenne OMPL de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement. Seuls les salariés présents à temps plein sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.